

# GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent rapport qui porte sur l'exercice 2019 a été établi conformément aux dispositions du code de commerce et arrêté par le Conseil d'Administration du 5 mars 2020.

## 1. Informations relatives à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil d'Administration

### 1.1. Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

#### 1.1.1. Missions et pouvoirs du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge pertinents. Il conduit chaque année un examen portant sur les points essentiels du rapport de gestion et des autres rapports présentés aux actionnaires, ainsi que sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration est investi par la Loi, ses statuts et son règlement intérieur de pouvoirs spécifiques.

Dans le cadre de ses missions, le Conseil a les pouvoirs suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

- il fixe les objectifs de la Société et en définit les orientations stratégiques, dans le respect de la Culture et des valeurs du Groupe ;
- il désigne les mandataires sociaux chargés de diriger la Société dans le cadre de la stratégie retenue ;
- il choisit le mode d'organisation (dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ou unicité de ces fonctions) ;
- il arrête les comptes sociaux et établit les comptes consolidés annuels ; il contrôle la gestion et vérifie la fiabilité et la clarté des informations fournies aux actionnaires ainsi qu'aux marchés, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes ;
- il analyse régulièrement, en lien avec la stratégie, les opportunités et les risques dans le champ d'activité de la Société ainsi que les mesures prises en conséquence ;
- il veille à inscrire les performances financières de la Société dans une perspective à long terme en prenant en compte le développement durable du Groupe dans ses aspects environnemental et social ;
- il veille à la mise en œuvre d'une politique de non-discrimination et de diversité en son sein, et il recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Comité exécutif ;
- il s'assure de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence et reçoit toutes les informations nécessaires à cet effet.

Il appartient également au Conseil d'Administration, en ayant le sens du moyen et du long terme qui caractérise les entreprises familiales, d'être le garant de la pérennité de l'indépendance du Groupe. À ce titre, le Conseil accompagne le Président dans l'exercice de cette mission.

#### 1.1..2 Composition du Conseil

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration était composé de quinze membres :

- Monsieur Alex BONGRAIN ;

- Monsieur Armand BONGRAIN ;
- Monsieur Pascal BRETON ;
- Madame Anne-Marie CAMBOURIEU
- Madame Clare CHATFIELD ;
- Madame Dominique DAMON ;
- Madame Béatrice GIRAUD ;
- Monsieur Xavier GOVARE ;
- Madame Maliqua HAIMEUR
- Madame Martine LIAUTAUD ;
- Monsieur Christian MOUILLON ;
- Monsieur Ignacio OSBORNE ;
- Monsieur Jean-Yves PRIEST ;
- Monsieur Jean-Michel STRASSER ;
- Société SAVENCIA HOLDING, représentée par Monsieur Xavier CRUSE.

Le mandat d'Administrateur de Madame Agnès BUREAU-MIRAT a pris fin le 18 avril 2019. Madame Anne-Marie CAMBOURIEU et Monsieur Jean-Yves PRIEST ont été nommés en qualité d'Administrateurs par l'Assemblée Générale du 18 avril 2019.

Les Administrateurs représentent l'ensemble des actionnaires et agissent constamment dans l'intérêt de la Société. Ils doivent maîtriser les enjeux stratégiques des marchés sur lesquels intervient la Société.

Le Conseil d'Administration s'interroge régulièrement sur sa composition et celle de ses Comités, au regard de l'actionnariat de la Société et de la représentation d'une diversité en son sein.

La durée du mandat des Administrateurs a été fixée à un an lors de l'entrée en Bourse de la Société et n'a pas été modifiée depuis. Elle permet d'assurer une évolution de la composition du Conseil d'Administration pour répondre aux besoins d'expertise et de compétence utiles à la Société.

Le Conseil d'Administration porte une attention particulière à la sélection de ses membres. Dans le cadre de sa mission permanente, le Comité de Management et des Rémunérations et de la RSE s'interroge régulièrement sur la composition du Conseil au regard notamment de la représentation d'une diversité en son sein (sexe, âge, compétences, expériences, indépendance...) assurant une veille prévisionnelle sur son évolution.

Lorsqu'il est identifié le besoin d'intégrer un nouvel Administrateur au sein du Conseil, le Comité de Management et des Rémunérations et de la RSE définit le profil des candidats. La cooptation est privilégiée mais le recours à un cabinet de recrutement n'est pas exclu. Les candidats sont évalués afin de s'assurer de leur capacité à contribuer aux enjeux stratégiques et à s'intégrer à la Culture et aux valeurs du Groupe. Le Comité de Management et des Rémunérations et de la RSE fait part de ses recommandations au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration veille à assurer le meilleur équilibre possible dans sa composition et celle de ses Comités qui reflètent une variété et une complémentarité de genres, d'expertises et d'expériences nationales et internationales et de cultures, afin de lui permettre d'exercer pleinement sa mission au regard de la diversité des activités du Groupe.

Ainsi, le Conseil d'Administration compte six femmes parmi ses membres, Mesdames Anne-Marie CAMBOURIEU, Clare CHATFIELD, Dominique DAMON, Béatrice GIRAUD, Maliqua HAIMEUR et Martine LIAUTAUD soit 40 % de son effectif.

Le Conseil d'Administration s'attache également à ce que sa composition comprenne au moins 1/3 d'Administrateurs indépendants, selon les recommandations relatives au gouvernement d'entreprise.

Un Administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par Administrateur indépendant, il faut entendre notamment tout mandataire social non exécutif de la Société ou de son Groupe ou de sa Direction, dépourvu de tout lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié ou autre) avec ceux-ci.

Il appartient au Conseil d'administration, sur proposition du Comité de Management et des Rémunérations, d'apprécier la qualité d'indépendance de chacun de ses membres.

La qualification d'Administrateur indépendant est débattue par le Comité de Management et des Rémunérations et arrêtée par le Conseil à l'occasion de la nomination d'un Administrateur et annuellement pour l'ensemble des Administrateurs.

Au regard des critères fixés par le code AFEP-MEDEF à l'article 9.5, le Conseil d'Administration a considéré que 7 Administrateurs sont qualifiés d'indépendants à la date du 31 décembre 2019 : Mesdames Anne-Marie CAMBOURIEU, Clare CHATFIELD, Maliqua HAIMEUR et Martine LIAUTAUD, Messieurs Xavier GOVARE, Christian MOUILLON et Ignacio OSBORNE.

Le Règlement Intérieur de SAVENCIA SA contient des dispositions visant à s'assurer que les Administrateurs ne se trouvent pas en situation de conflit d'intérêt avec la Société. Ils doivent notamment déclarer la totalité de leurs mandats et fonctions, tant en France qu'à l'étranger et s'abstenir d'exercer tous mandats, fonctions ou missions au bénéfice de toutes entreprises concurrentes du Groupe ou situées en position de conflit d'intérêt. De même, lorsqu'une décision sur laquelle le Conseil d'Administration est appelé à délibérer est susceptible de mettre l'Administrateur en situation de conflit d'intérêt, cet Administrateur doit en informer immédiatement le Président et, en concertation avec lui, s'abstenir de prendre part au vote correspondant, voire se retirer de la réunion pendant la délibération et le vote sur cette décision.

### **1.1.3 Réunions et fonctionnement du Conseil d'Administration**

Le Conseil arrête le calendrier de ses réunions dont la périodicité, sauf réunion urgente ou nécessaire dans l'intérêt de la Société, est bimestrielle.

Les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des Administrateurs sont joints à la convocation ou transmis dans les jours qui suivent et avec un préavis optimum de cinq jours avant la réunion du Conseil.

Le Conseil d'Administration procède régulièrement à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la Société, en passant en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement, ce qui implique également une revue de ses Comités.

L'évaluation permet de faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration, de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et d'apprécier la contribution effective de chaque Administrateur aux travaux.

L'évaluation du Conseil est effectuée selon les modalités suivantes :

- une fois par an, le Conseil d'Administration débat de son fonctionnement ;
- une évaluation formalisée est réalisée au moins tous les trois ans, le Conseil d'Administration ayant la faculté, s'il le décide de se faire assister par un consultant externe.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis après chaque réunion et transmis à tous les membres du Conseil, qui sont invités à faire part de leurs observations. Les observations éventuelles sont débattues au Conseil suivant. Le texte définitif du procès-verbal de la réunion précédente est alors soumis à l'approbation du Conseil.

Au cours de l'année 2019, le Conseil d'Administration s'est réuni à six reprises.

Le Conseil d'Administration a consacré l'essentiel de ses travaux au gouvernement d'entreprise, au suivi de l'activité, à l'examen des comptes annuels, semestriels et de l'information réglementée, à la stratégie et à sa mise en œuvre et à la préparation de l'Assemblée Générale Annuelle.

Au plan de l'information réglementée, le Conseil d'Administration a revu l'information semestrielle et annuelle et le chiffre d'affaires du premier et troisième trimestre 2019. Les réunions portant sur les comptes annuels ou semestriels sont systématiquement précédées d'une réunion du Comité d'audit et des risques. Le Conseil d'Administration a débattu et approuvé la cohérence de chacun des communiqués de presse relatifs à ces sujets avant leur diffusion.

À chaque réunion du Conseil d'Administration il est prévu un temps d'échange hors la présence du Directeur Général et du Directeur Général Délégué et il est fait un point à date sur l'activité et les résultats du Groupe.

Un point annuel est également fait sur les financements mis en place ou renouvelés au cours de l'exercice.

Conformément aux dispositions de la loi Pacte, le Conseil d'Administration a initié les travaux d'établissement d'une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Cette procédure sera finalisée au cours de l'exercice 2020.

Au plan de la gouvernance, le Conseil d'Administration s'est prononcé sur l'indépendance de ses membres au regard des critères fixés par le code AFEP-MEDEF et a examiné la candidature de nouveaux Administrateurs

Les Administrateurs perçoivent une rémunération dont le montant, fixé annuellement par l'Assemblée Générale, est réparti par le Conseil d'Administration. Il est prévu un jeton fixe pour chaque réunion du Conseil d'Administration à laquelle participe l'Administrateur auquel s'ajoutent des jetons pour leur participation aux différents Comités du Conseil d'Administration ainsi que, le cas échéant, lorsqu'ils effectuent des travaux ou prestations entre les réunions du Conseil d'Administration.

En dehors des règles de fonctionnement du Conseil d'Administration ci-avant rappelées fixées par les statuts de la Société, celui-ci s'est doté d'un Règlement Intérieur qui définit les droits et devoirs des Administrateurs (Charte de l'Administrateur) et précise les modalités de fonctionnement du Conseil et de ses Comités spécialisés conformément aux statuts. Le règlement intérieur de la Société est disponible sur le site internet de la Société.

#### **1.1..4 Préparation des travaux et missions des Comités spécialisés**

Conformément aux dispositions des statuts et à la Loi, le Conseil s'est doté dans l'esprit de la bonne gouvernance d'entreprise de deux Comités spécialisés.

##### **A. Le Comité d'audit et des risques**

Le Comité d'audit et des risques est notamment chargé :

- (i) d'assister, d'une façon générale, le Conseil dans ses travaux d'arrêté des comptes ;
- (ii) d'apprécier le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, de formuler des recommandations afin d'en garantir l'intégrité ;
- (iii) d'analyser les procédures de la Société visant à identifier et hiérarchiser les principaux risques encourus par le Groupe, de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des systèmes de contrôles internes et externes ;
- (iv) de s'assurer de la mise en place d'un plan de vigilance au sens des articles L 225-102-4-I et suivants du code de commerce, du suivi et de l'actualisation permanente des cartographies des risques et des dispositifs de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence, de la pertinence des mesures prises pour veiller au respect de la déontologie boursière ainsi que de la conformité des pratiques du Groupe, en toutes circonstances, aux réglementations applicables ;
- (v) d'apprécier le degré de sécurité des systèmes d'information, tant face aux risques d'agression qu'au plan de sa fiabilité opérationnelle ;
- (vi) de contrôler les conditions d'exercice de la mission des commissaires aux comptes.

Pour accomplir ses missions, le Comité d'audit et des risques se fait communiquer tous documents nécessaires.

Il entend les commissaires aux comptes, les Dirigeants mandataires sociaux, le Directeur Financier, le Directeur juridique, le Directeur fiscal, le Directeur des risques, le Directeur des assurances, le Directeur des systèmes d'information, sans que cette liste soit limitative.

Ces auditions doivent pouvoir se tenir, lorsque le Comité le souhaite, hors la présence de la Direction Générale.

Le Comité entend le responsable de l'audit interne. Il est informé du programme d'audit interne et destinataire des rapports d'audit interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports.

Le Comité rend compte au Conseil d'Administration de ses travaux, notamment par la remise de rapports, spécialement pour l'arrêté des comptes. Il informe sans délai le Conseil d'Administration de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de sa mission.

Le Comité d'audit et des risques comprend au moins trois membres, Administrateurs. Ses membres sont choisis en fonction de leur compétence en matière financière et comptable et de toute expérience professionnelle complémentaire utile à ses travaux.

Il ne peut compter dans ses membres ni le Président, ni l'un des Dirigeants mandataires sociaux. Le Comité d'audit et des risques comprend au moins deux tiers d'Administrateurs indépendants et est présidé par un Administrateur indépendant.

Tous les membres du Comité d'audit et des risques sont qualifiés et ont une expérience professionnelle significative, notamment dans les domaines financiers et/ou comptables et/ou de contrôle de comptes.

La composition du Comité était la suivante au 31 décembre 2019 : Monsieur Jean-Michel STRASSER, Président, Madame Martine LIAUTAUD (Administrateur Indépendant), et Monsieur Christian MOUILLON (Administrateur indépendant). Il s'est réuni 4 fois en 2019.

En 2019, le Comité d'audit et des risques a, dans le cadre de sa mission, procédé à l'examen de différents points tels que :

- les comptes consolidés de l'exercice 2018 ainsi que les comptes consolidés semestriels de l'exercice 2019 ;
- les budgets, plus particulièrement le budget 2020 ainsi que les plans à long terme ;
- la mission et l'intervention des commissaires aux comptes et l'autorisation, le cas échéant, des missions n'entrant pas directement dans leur mission d'audit des comptes ;
- la revue des principaux risques et du dispositif mis en place de contrôle interne et de gestion des risques. À cet effet, le Comité a auditionné les Directions identifiées dans la procédure de gestion des risques et examiné l'évolution de la cartographie des risques ainsi que les plans de continuité d'activité.

## **B. Le Comité de Management et des Rémunérations et de la Responsabilité Sociale et Environnementale**

Les missions principales du CMR couvrent les domaines suivants :

- (i) formuler des recommandations au Conseil d'Administration sur la nomination, le renouvellement et la préparation de la succession des Administrateurs, des censeurs et des dirigeants mandataires sociaux ;
- (ii) étudier et recommander la définition des rémunérations et avantages annexes des dirigeants mandataires sociaux ainsi que les modalités de répartition des rémunérations allouées aux Administrateurs et aux censeurs ;
- (iii) assister le Conseil d'Administration dans l'appréciation de la politique de Ressources Humaines du Groupe.

Pour accomplir ses missions, le CMR peut entendre les commissaires aux comptes, les Dirigeants mandataires sociaux, le Directeur des Ressources humaines, sans que cette liste soit limitative. Il se fait communiquer tous les documents nécessaires.

La Direction Générale le saisit de toute difficulté qu'elle rencontre dans son fonctionnement ou son organisation.

Le CMR rend compte au Conseil d'Administration de ses travaux, notamment à travers la remise de rapports assortis, s'il y a lieu, de ses propositions.

Le CMR comprend au moins trois membres, Administrateurs ou censeurs. Il ne peut compter dans ses membres ni le Président du Conseil d'Administration, ni l'un des Dirigeants mandataires sociaux exécutifs. Il est composé majoritairement d'Administrateurs indépendants et présidé par un Administrateur indépendant.

La composition du Comité était la suivante au 31 décembre 2019 : Mesdames Clare CHATFIELD (Administrateur Indépendant), Dominique DAMON, Présidente, Béatrice GIRAUD et Messieurs Armand BONGRAIN et Ignacio OSBORNE (Administrateur Indépendant), membres.

En 2019, le Comité s'est réuni 5 fois. Dans le cadre de sa mission et s'agissant des sujets récurrents, le Comité a émis des recommandations sur la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration, plans de succession notamment. Ses travaux ont également porté sur la rémunération : les éléments clefs de la politique salariale pour le Groupe ainsi que la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (modalités et fixation des quantas pour la partie fixe et pour la partie variable) et les règles de répartition de l'enveloppe de rémunération du Conseil d'Administration. Les travaux du Comité ont également porté sur l'évolution de l'organisation en cohérence avec le plan stratégique.

S'agissant des sujets plus ponctuels, le Comité a porté son attention sur les dispositions réglementaires relatives à la conformité avec l'analyse des textes, le programme de déploiement et le suivi ainsi que sur l'avancement de la démarche RSE.

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

	Informations personnelles			Expérience			Position au sein du conseil			Membre de comités de conseil	Taux de présence au CA
	Âge à la date de l'Assemblée	Sexe	Nationalité	Nbre d'actions	Nbre de mandats dans d'autres sociétés cotées	Indépendance	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Ancienneté au conseil à la date de l'assemblée		
BONGRAIN Alex Président du Conseil d'Administration	68 ans	M	Française	4 306	0	N	2004	Mandat d'un an	16 ans	N	100 %
TORRIS Jean-Paul Directeur Général	67 ans	M	Française	–	0	–	–	–	–	N	–
BRZUSCZAK Robert Directeur Général Délégué	65 ans	M	Belge	5 000	0	–	–	–	–	N	–
										Membre du CMR RSE	
BONGRAIN Armand	66 ans	M	Française	100	0	N	2004	Mandat d'un an	16 ans	100 %	100 %
BRETON Pascal	73 ans	M	Française	9 110	0	N	Avril 2015	Mandat d'un an	5 ans	N	100 %
CAMBOURIEU Anne-Marie	60 ans	F	Française	100	0	O	Avril 2019	Mandat d'un an	1 an	N	100 %
CHATFIELD Clare	62 ans	F	Française	100	0	O	Avril 2016	Mandat d'un an	4 ans	CMR RSE 75 %	100 %
DAMON Dominique	73 ans	F	Française	400	0	N	Avril 2007	Mandat d'un an	13 ans	CMR RSE 100 %	100 %
GIRAUD Béatrice	73 ans	F	Française	112	0	N	Avril 2015	Mandat d'un an	5 ans	CMR RSE 100 %	100 %
GOVARE Xavier	63 ans	M	Française	100	0	O	Avril 2017	Mandat d'un an	3 ans	N	100 %
HAIMEUR Maliqua	63 ans	F	Française	100	0	O	Avril 2018	Mandat d'un an	2 ans	N	100 %
LIAUTAUD Martine	69 ans	F	Française	100	0	O	Avril 2013	Mandat d'un an	7 ans	Comité d'audit 100 %	100 %
MOUILLON Christian	64 ans	M	Française	100	0	O	Avril 2018	Mandat d'un an	2 ans	Comité d'audit 100 %	100 %



	Informations personnelles			Expérience			Position au sein du conseil			Membre de comités de conseil	Taux de présence au CA
	Âge à la date de l'Assemblée	Sexe	Nationalité	Nbre d'actions	Nbre de mandats dans d'autres sociétés cotées	Indépendance	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Ancienneté au conseil à la date de l'assemblée		
OSBORNE Ignacio	66 ans	M	Espagnole	206	0	O	Avril 2009	Mandat d'un an	11 ans	CMR RSE 100 %	100 %
PRIEST Jean-Yves	72 ans	M	Française	384	0	N	Avril 2015	Mandat d'un an	4 ans	Comité d'audit 100 %	100 %
STRASSER Jean-Michel	69 ans	M	Française	150	0	N	Nov. 2009	Mandat d'un an	11 ans	Comité d'audit 100 %	100 %
CRUSE Xavier (représentant SAVENCIA Holding)	67 ans	M	Française	4 500	0	N	Avril 2018	Mandat d'un an	2 ans	N	100 %



## 1..2 Liste des mandats et fonction exercés dans toute Société par chaque mandataire social

### Monsieur Alex BONGRAIN, Président du Conseil d'Administration

né le 16/03/1952 à Neuilly-sur-Seine (92) – Nationalité française

Administrateur depuis avril 2004

4 306 actions SAVENCIA

#### Autres mandats et fonctions exercés en France :

##### ADMINISTRATEUR

- SODIPAG SA
- SPAGNY SA
- SIPARAL SAS

##### PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- BIEN NOURRIR L'HOMME

#### Autres mandats et fonctions exercés à l'étranger :

##### REPRÉSENTANT LÉGAL

- SB MANAGEMENT AND SERVICES SA
- SB INTERNATIONAL
- EUFIPAR
- EUREXPAN
- SAVENCIA Fromage & Dairy Europarticipations
- SAVENCIA Fromage & Dairy Nederland
- PATURAIN FINANCE BV

##### PRESIDENT

- BR INVESTISSEMENT

##### ADMINISTRATEUR

- EUROSPECIALITIES FOOD
- ZAUSNER FOODS CORP. et ses filiales
- SAVENCIA Fromage & Dairy Japon
- BONGRAIN UK
- POLENGHI
- FROMUNION
- VALRHONA Inc.
- LMC Inc.
- SOPARIND
- BSI FOODS
- VILLARS
- SAVENCIA Fromage & Dairy Suisse

#### Activités professionnelles/mandats au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :

##### DIRECTEUR GENERAL

- SAVENCIA SA

##### PRESIDENT

- ZAUSNER FOODS CORP.

##### ADMINISTRATEUR

- SCHRATTER FOODS Inc.

##### REPRÉSENTANT LÉGAL

- SAVENCIA Fromage & Dairy Europe
- SDG SAS

## Monsieur Armand BONGRAIN

Né le 9/06/1953 à Nancy (54) – Nationalité française

*Membre du Comité de Management et des Rémunérations et de la Responsabilité Sociale et Environnementale*

Administrateur depuis avril 2004

100 actions SAVENCIA

### Autres mandats et fonctions exercés en France :

#### **PRESIDENT DU CONSEIL**

DE SURVEILLANCE

- SAVENCIA Holding

#### **ADMINISTRATEUR**

- BIEN NOURRIR L'HOMME

### Autres mandats et fonctions exercés à l'étranger :

#### **ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ**

- SB MANAGEMENT AND SERVICES SA

#### **ADMINISTRATEUR**

- Eurospécialités Food

#### **GÉRANT**

- EQUATEUR INVESTMENTS

### Activités professionnelles/mandats au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :

#### **ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ**

- VALRHONA ITALIA
- EUFIPAR SA

#### **ADMINISTRATEUR**

- LA MAISON DU CHOCOLAT HONG KONG
- SAVENCIA Fromage & Dairy UK Ltd
- BR Investissement
- VALRHONA ESPANA
- SODIPAG SA
- VALRHONA JAPON

#### **PRESIDENT ET ADMINISTRATEUR**

- LA MAISON DU CHOCOLAT JAPON
- LMC 49th Inc.
- VALRHONA Inc.
- BONGRAIN UK

## Monsieur Pascal BRETON

Né le 16/10/1946 à Sargé-sur-Braye (41) – Nationalité française

*Administrateur depuis avril 2015*

9 110 actions SAVENCIA

### Autres mandats et fonctions exercés en France :

#### **MEMBRE CONSEIL DE SURVEILLANCE**

- SAVENCIA HOLDING

#### **CO-GÉRANT**

- SCEA BBC-Les Rousseaux

### Activités professionnelles/mandats au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :

#### **MEMBRE COMITE STRATEGIQUE**

- GLOBAL BABY SAS

## Madame Anne-Marie CAMBOURIEU (Administrateur depuis le 18/04/2019)

Née le 24/07/1959 à Aurillac (15) – Nationalité française

*Administrateur indépendant*

Administrateur depuis avril 2019

100 actions SAVENCIA

### Autres mandats et fonctions exercés en France :

#### **PRESIDENTE ET FONDATRICE**

- Sustainable Human Resources Consulting

#### **EXECUTIVE TALENT ADVISOR**

- Beyond-Associés

#### **MEMBRE DU CONSEIL**

#### **CONSULTATIF**

- Human and Work

### Activités professionnelles/mandats au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :

#### **MEMBRE DU CONSEIL**

#### **DE SURVEILLANCE**

- Nexans Deutschland GmbH

#### **ADMINISTRATEUR**

- Fondation Nexans

#### **DRH**

- Nexans

## Madame Clare CHATFIELD

Née le 21/12/1957 à Santos (Brésil) – Nationalité française

*Membre du Comité de Management et des Rémunérations et de la Responsabilité Sociale et Environnementale*

Administrateur indépendant

Administrateur depuis avril 2016

100 actions SAVENCIA

### Autres mandats et fonctions exercés en France :

#### **GÉRANT**

- L.E.K Consulting SARL

#### **MEMBRE DU CONSEIL**

#### **DE SURVEILLANCE**

- XPO Logistics Europe

#### **ADMINISTRATEUR**

- Compagnie DAHER
- Groupe Antalis

### Autres mandats et fonctions exercés à l'étranger :

- Managing Director, L.E.K Consulting

## Madame Dominique DAMON

Née le 18/10/1946 à Paris 16e (75) – Nationalité française

*Présidente du Comité de Management et des Rémunérations et de la Responsabilité Sociale et Environnementale*

Administrateur depuis avril 2007

400 actions SAVENCIA

### Autres mandats et fonctions exercés en France :

#### PRESIDENT

- EVALIND INTERNATIONAL

#### ADMINISTRATEUR

- Compagnie DAHER
- Institut Français des Administrateurs

#### AUTRES

- Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Yvelines
- Conseiller honoraire du Commerce Extérieur de la France
- Membre du Conseil du Centre de Recherche sur le Droit des Affaires (CREDA)
- Professeur Affilié ESCP Europe

### Activités professionnelles/mandats au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :

#### ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

- Groupe Tessenderlo (Belgique)

#### AUTRES

- Membre du Conseil d'Établissement de ESCP Europe

## Madame Béatrice GIRAUD

Née le 18/06/1946 à Belfort (90000) – Nationalité française

*Membre du Comité de Management et des Rémunérations et de la Responsabilité Sociale et Environnementale*

Administrateur depuis avril 2015

112 actions SAVENCIA

### Autres mandats et fonctions exercés en France :

#### ADMINISTRATEUR

- SAPERE – Les Classes du Goût

### Activités professionnelles/mandats au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :

- Directrice de la Communication de SAVENCIA SA

## Monsieur Xavier GOVARE

---

Né le 18/01/1958 à Suresnes (92) – Nationalité française

*Administrateur indépendant*

Administrateur depuis avril 2017

100 actions SAVENCIA

---

### Autres mandats et fonctions exercés en France :

---

#### ADMINISTRATEUR

- ALLIANCE ÉTIQUETTES
- MY MONEY TIME

#### GÉRANT

- TOKI EDER Conseils et Participations
  - FAMILY SERVICE GROUPE
- 

### Autres mandats et fonctions exercés à l'étranger :

---

#### ADMINISTRATEUR

- LOGISMOSE MEYERS (DK)
- 

### Activités professionnelles/mandats au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :

---

#### PRESIDENT DU DIRECTOIRE

- LABEYRIE FINE FOODS
- 

## Madame Maliqua HAIMEUR

---

Née le 7/09/1956 à Le Rove (13) – Nationalité française

*Administrateur indépendant*

Administrateur depuis avril 2018

100 actions SAVENCIA

---

### Autres mandats et fonctions exercés en France :

---

#### PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- École Nationale Supérieure de Chimie de Rennes
- 

### Activités professionnelles/mandats au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :

---

#### ADMINISTRATEUR

- Sanofi Winthrop Industries, représentant Sanofi R&D
  - Vice Présidente d'une plateforme scientifique R&D – Sanofi
-

## Madame Martine LIAUTAUD

Née le 15/05/1950 à Rennes (35) – Nationalité française  
*Membre du Comité d'audit et des risques*  
 Administrateur indépendant  
 Administrateur depuis avril 2013  
 100 actions SAVENCIA

### Autres mandats et fonctions exercés en France :

#### PRESIDENTE ET FONDATEUR

- LIAUTAUD & Cie
- WOMEN BUSINESS MENTORING INITIATIVE (WBMI)
- WOMEN INITIATIVE FOUNDATION

#### MEMBRE

- Comité d'orientation stratégique de CentraleSupélec

### Activités professionnelles/mandats au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :

#### ADMINISTRATEUR

- Chambre de commerce américaine en France, Amcham
- CentraleSupélec

#### MEMBRE

- Commission Dynamique Entrepreneuriale du MEDEF

## Monsieur Christian MOUILLON

Né le 15/09/1955 à Macôn (71) – Nationalité française  
*Membre du Comité d'audit et des risques*  
 Administrateur indépendant  
 Administrateur depuis avril 2018  
 100 actions SAVENCIA

### Autres mandats et fonctions exercés en France :

#### ADMINISTRATEUR ET PRESIDENT

- Fondation ESCP Europe
- Comité Stratégique ESCP Europe

#### MEMBRE

- Comité d'audit ESCP Europe
- Comité de Nomination ESCP Europe
- Global Senior Advisor Duff and Phelps

### Autres mandats et fonctions exercés à l'étranger :

#### AUTRES

- Truster de l'International Valuation Standards Council
- Président du Comité d'audit et du Comité de Rémunération de l'International Valuation Standards Council

### Activités professionnelles/mandats au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :

#### AUTRES

- Partner et Global Vice Chairman d'EY
- Administrateur et Président des différentes structures d'EY

## Monsieur Ignacio OSBORNE

Né le 28/06/1953 à Puerto de la Cruz (Espagne) – Nationalité espagnole  
*Membre du Comité de Management et des Rémunérations*  
 Administrateur indépendant  
 Administrateur depuis avril 2009  
 206 actions SAVENCIA

### Autres mandats et fonctions exercés à l'étranger :

- Président et Administrateur Délégué du Groupe Osborne

### Activités professionnelles/mandats au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :

- Administrateur et Directeur Général du Groupe Osborne

## Monsieur Jean-Yves PRIEST

Né le 11/11/1947 à Paris 19e (75) – Nationalité française  
*Membre du Comité d'audit et des risques*  
 Administrateur depuis avril 2015  
 384 actions SAVENCIA

## Monsieur Jean-Michel STRASSER

Né le 10/09/1950 à Paris (75) – Nationalité française  
*Président du Comité d'audit et des risques*  
 Administrateur depuis novembre 2009  
 150 actions SAVENCIA

### Autres mandats et fonctions exercés en France :

#### MEMBRE CONSEIL DE SURVEILLANCE

- SAVENCIA HOLDING

CONSEILLER AUPRES DE STEINER AVOCATS

#### GERANT

- SC JSTRAFI

MEMBRE DU COMITE STRATÉGIQUE

- Edmond de Rothschild Corporate Finance

### Activités professionnelles/mandats au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :

#### DIRECTEUR CENTRAL

- NATIXIS

DIRECTEUR GENERAL DÉLÉGUÉ

- Banque Populaire Images 11

#### REPRÉSENTANT PERMANENT

- NATIXIS, Administrateur de BANQUE POPULAIRE

- IMAGES 11

- NATIXIS, Administrateur de l'IFCIC

ADMINISTRATEUR

- NATIXIS BANK (Luxembourg)

- NATIXIS TRUST (Luxembourg)



**DIRECTEUR GENERAL****Monsieur Jean-Paul TORRIS**

Né le 11/12/1952 à Saigon (Vietnam) – Nationalité française  
*Directeur Général SAVENCIA SA*

**Autres mandats et fonctions exercés en France :****PRESIDENT**

- FROMAGERIES LESCURE SAS
- FROMAGERIES SAINT SAVIOL SAS
- Association La Compagnie des Maîtres Fromagers

**MEMBRE DU CONSEIL DE**

- SURVEILLANCE/ADMINISTRATEUR**
- DIGIMIND SA
- PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- CF & R Gestion SAS

**GÉRANT**

- S.I.T EURL
- ADMINISTRATEUR
- ANIA

**Autres mandats et fonctions exercés à l'étranger :****GÉRANT**

- EDELWEISS VERWALTUNG Gmbh
- REPRÉSENTANT PERMANENT
- EDELWEISS VERWALTUNG Gmbh, Gérant d'EDELWEISS Gmbh & Co. KG
- BRI, Administrateur de MASHREQ DES PRODUITS LAITIERS
- CHAIRMAN ET ADMINISTRATEUR
- ZAUSNER

**PRESIDENT DU CONSEIL**

- D'ADMINISTRATION**
- SAVENCIA Fromage & Dairy Italia
- MANTEQUERIAS ARIAS
- ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ
- SAVENCIA Fromage & Dairy Benelux
- FROMUNION
- PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
- SAVENCIA Fromage & Dairy SK, as
- NOVOMILK

**ADMINISTRATEUR**

- AIM
- BMK (Russie)
- BONPROLE
- BSI
- SB International
- MILKAUT
- POLENGHI
- LA COMPAGNIE FROMAGÈRE
- FERRARI GIOVANI INDUSTRIA CASEARIA
- MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
- SAVENCIA Fromage & Dairy Hongrie

**Activités professionnelles/mandats au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :****VICE-PRESIDENT**

- CF & R Gestion SAS

**DIRECTEUR GENERAL DÉLÉGUÉ**

- SAVENCIA SA

**PRESIDENT DU CONSEIL****D'ADMINISTRATION**

- SAVENCIA Fromage & Dairy Suisse SA
- SAVENCIA Fromage & Dairy Nordics
- Food Garden of Sweden

**ADMINISTRATEUR**

- PROLAINAT SA

**GÉRANT**

- SAVENCIA Fromage & Dairy Deutschland Gmbh

**DIRECTEUR GENERAL**

- SAVENCIA PRODUITS LAITIERS FRANCE

**REPRÉSENTANT PERMANENT**

- HOLDING BERTHAUT, Administrateur de FROMAGERIE BERTHAUT
- BRESSOR ALLIANCE SA, Administrateur de BRESSOR SA

**DIRECTEUR GENERAL DELEGUE****Monsieur Robert BRZUSCZAK**

Né le 24/05/1954 à Jélienia Gora (Pologne) – Nationalité belge  
*Directeur Général Délégué SAVENCIA SA*

**Autres mandats et fonctions exercés en France :**

<b>DIRECTEUR GENERAL</b>	<b>PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL</b>	<b>ADMINISTRATEUR</b>	<b>REPRÉSENTANT PERMANENT</b>	<b>GÉRANT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ALE SAS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compagnie Laitière Européenne SA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ATLA</li> <li>• CF &amp; R Gestion SAS</li> <li>• CNIEL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SAVENCIA Fromage &amp; Dairy Europe SAS, Administrateur chez PJB Advance SA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• NEL</li> </ul>

**Autres mandats et fonctions exercés à l'étranger :**

<b>PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>ADMINISTRATEUR</b>	<b>GÉRANT</b>	<b>REPRÉSENTANT PERMANENT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CORMAN</li> <li>• CORMAN MILOKO IRELAND</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CORMAN ITALIA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PASLEK</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CORMAN, Président de la Société des Beurres et Crèmes des Régions d'Europe</li> </ul>

**Activités professionnelles/mandats au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :**

<b>PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL</b>	<b>PRESIDENT SUPPLÉANT</b>	<b>REPRÉSENTANT PERMANENT</b>	<b>ADMINISTRATEUR</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compagnie Générale Laitière</li> <li>• Centre Bretagne Lait</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PETRA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CLE, Gérant de Prodilac</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MILKAUT</li> <li>• POLENGHI INDUSTRIAS ALIMENTICIAS LTDA</li> <li>• BONPROLE INDUSTRIAS LACTEAS SA</li> </ul>

**1.3 Tableau récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants et mandataires sociaux/exercice 2019**

Néant

**1.4 Direction Générale : organisation – limitations de pouvoirs**

Le Conseil d'Administration du 20 avril 2016 a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général : Monsieur Alex BONGRAIN a été nommé en qualité de Président du Conseil d'Administration. La Direction Générale de la Société est composée de Monsieur Jean-Paul TORRIS, Directeur Général et de Monsieur Robert BRZUSCZAK, Directeur Général Délégué.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans le cadre des dispositions internes.

Le Règlement Intérieur comporte différentes dispositions destinées à favoriser une prise de décision éclairée s'agissant d'opérations importantes ou stratégiques. Ainsi, le Conseil d'Administration est saisi préalablement à la prise de décisions relatives à des engagements stratégiques et/ou supérieurs à 15 millions d'euros et, de manière générale, toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société.

## 1.5 Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

Le Conseil d'Administration se réfère au Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

Le Comité de Management et des Rémunérations et de la Responsabilité sociale et environnementale ne comporte pas le nombre minimum requis d'administrateurs indépendants et n'est pas présidé par un administrateur indépendant. Il s'agit d'une situation temporaire liée aux changements intervenus au sein du Conseil d'administration et à la volonté de celui-ci de confier la présidence des Comités à des administrateurs qui ont un niveau de connaissance du groupe significatif requérant une certaine ancienneté.

Le code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF est consultable sur le site internet [www.medef.fr](http://www.medef.fr).

## 1.6 Récapitulatif des délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital

Décisions	Opérations	Durée	Observations
<b>AGM du 26/04/2018 = 27<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte</b>	<b>Augmentation de capital</b> Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital en numéraire ou par compensation de créances, par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières à concurrence de 5 000 000 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois	Pas d'utilisation en 2019 Expire en juin 2020
<b>AGM du 26/04/2018 = 26<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte</b>	<b>Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes</b> Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital en numéraire par incorporation de réserves, de bénéfices et/ou primes et/ou autres sommes, à concurrence de 5 000 000 €	26 mois	Pas d'utilisation en 2019 Expire en juin 2020
<b>AGM du 26/04/2018 = 28<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte</b>	<b>Augmentation de capital réservée aux salariés</b> Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital en faveur des salariés pour un montant maximum de 3 % du capital, soit 462 966 €	26 mois	Pas d'utilisation en 2019 Expire en juin 2020
<b>AGM du 18/04/2019 = 30<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte</b>	<b>Augmentation de capital en rémunération d'apports de titres</b> Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 10 %, pour rémunérer des apports de titres	26 mois	Pas d'utilisation en 2019 Expire en juin 2021

## 1.7 Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les Assemblées Générales se réunissent au siège social ou en tout autre lieu, même dans un autre département précisé dans la convocation.

Il est justifié du droit de participer à l'Assemblée par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1, au deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée, zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres aux porteurs tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du code monétaire et financier.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement mandaté à cet effet par le Conseil d'Administration. À défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Le quorum des Assemblées Générales Extraordinaires est de 25 % sur première convocation et de 20 % sur deuxième convocation (article L. 225-96), et celui applicable aux Assemblées Générales Ordinaires est de 20 % sur première convocation, aucun quorum n'étant requis sur seconde convocation (article L. 225-98). Le quorum des assemblées spéciales est de 33,33 % sur première convocation et de 20 % sur deuxième convocation (article L. 225-99).

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'inscription nominative depuis six (6) ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit de vote double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent ou degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de six (6) ans, prévu ci-dessus.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

## 2 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Sur recommandation du Comité de Management et des Rémunérations et de la RSE le Conseil d'Administration a établi une politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société conforme à son intérêt social, contribuant à sa pérennité et s'inscrivant dans sa stratégie commerciale visant au développement durable de l'entreprise et de ses parties prenantes. Pour ce faire, le Conseil d'Administration a fixé la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué en lien avec ces éléments, en particulier en fixant des critères de leur rémunération variable liés à la mise en œuvre de cette stratégie commerciale dans le respect de l'intérêt social.

Aucun élément de rémunération, de quelque nature que ce soit, ne pourra être déterminé, attribué ou versé par la Société, ni aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération pris par la Société s'il n'est pas conforme à la politique de rémunération approuvée ou, en son absence, aux rémunérations ou aux pratiques existant au sein de la Société. Toutefois, en cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'Administration pourra déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société.

La détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération de chacun des mandataires sociaux est réalisée par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Management et des Rémunérations et de la RSE. Il est précisé que les intéressés ne participent pas

aux délibérations sur ces questions et, lorsqu'ils sont par ailleurs Administrateurs de la Société, ne prennent pas part au vote sur les éléments ou engagements concernés.

Le processus de décision suivi pour la détermination et la révision de la politique de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux s'attache à prendre en compte les conditions de rémunération et d'emploi des salariés au sein du Groupe, et prend en compte notamment la politique salariale déterminée pour l'ensemble des collaborateurs en France.

En cas d'évolution de la gouvernance, la politique de rémunération sera appliquée aux nouveaux mandataires sociaux de la Société, le cas échéant avec les adaptations nécessaires.

## **2.1 Politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué**

La politique de rémunération fixée par le Conseil d'Administration est décrite ci-après. Les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature qui peuvent être accordés au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué en raison du mandat concerné, ainsi que leur importance respective sont les suivants :

### **2.1.1 Rémunération fixe**

La rémunération fixe comprend une partie payable mensuellement et une partie acquise annuellement mais payable de manière différée. Elle est déterminée en fonction des responsabilités et missions assumées par les intéressés ainsi que des pratiques de marché pour ce type de postes.

### **2.1.2 Rémunération allouée au titre du mandat d'Administrateur**

Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué s'il advenait que ces deux derniers soient désignés en qualité de membre du Conseil d'Administration, peuvent percevoir une rémunération au titre de leur mandat d'administration en application de la politique de rémunération des Administrateurs visée à l'article 1.2.2.1 ci-après.

### **2.1.3 Rémunération variable annuelle :**

La prime d'objectifs est liée à l'atteinte d'objectifs fixés en début d'exercice. La part variable cible est exprimée en pourcentage de la part fixe et est égale à 50 % de la rémunération fixe pour le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général et à 40 % de la rémunération fixe pour le Directeur Général Délégué.

Elle est liée à la performance économique de la Société à hauteur de 60 % de sa composition. Les critères économiques prévoient notamment des objectifs de croissance du ROC et du ROCE.

La part variable comprend également, à hauteur de 40 % de sa composition, des critères individuels qualitatifs mesurables parmi lesquels des critères liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale.

Ces critères de la rémunération variable contribuent aux objectifs de la politique de rémunération qui vise à reconnaître la contribution aux résultats opérationnels, à la rentabilité des investissements et au développement durable de SAVENCIA SA et de ses parties prenantes.

Le niveau de réalisation attendu des critères quantifiables est préétabli par le Conseil d'Administration mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

La rémunération de la part variable est égale au montant cible lorsque les objectifs sont atteints. Le dépassement des objectifs économiques peut donner lieu à un déplafonnement de la rémunération variable cible dans la limite approuvée par le Conseil d'Administration.

### **2.1.4 Rémunération variable pluriannuelle :**

Le Conseil d'Administration peut attribuer une rémunération variable pluriannuelle dont il fixe les modalités de mise en œuvre.

### 2.1.5 Avantages en nature :

Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué peuvent bénéficier d'avantages en nature usuels comme un véhicule de fonction et la prise en charge des frais de représentation dans le cadre de leur activité professionnelle ;

### 2.1.6 Rémunération exceptionnelle :

Le Conseil d'Administration peut octroyer au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué une rémunération exceptionnelle au regard de circonstances très particulières justifiées telles que la réalisation d'une opération majeure ou l'atteinte d'une surperformance.

### 2.1.7 Informations sur les mandats et/ou contrats de travail et/ou de prestations de services des Dirigeants Mandataires sociaux passés avec la Société

Néant

### 2.1.8 Engagements et droits conditionnels :

Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficient des engagements suivants :

Président du Conseil d'administration

Engagements pris par la société ou par une société contrôlée ou contrôlante	Caractéristiques principales des engagements	Critères conditionnant l'attribution si les droits ou engagements sont conditionnels	Conditions de résiliation des engagements
Engagements de retraite à prestations définies	Article 39 : acquisition d'une rente de 0,5 % de la dernière rémunération brute annuelle par année d'ancienneté, plafonnée à 2,5 %. Dispositif fermé le 31/12/2008*	NA	Être présent dans l'entreprise au moment du départ à la retraite
Engagements de retraite à cotisations définies	Article 83 : financé par l'entreprise à hauteur de 3 % de la rémunération brute annuelle	NA	NA

Directeur Général

Engagements pris par la société ou par une société contrôlée ou contrôlante	Caractéristiques principales des engagements	Critères conditionnant l'attribution si les droits ou engagements sont conditionnels	Conditions de résiliation des engagements
Indemnité de non concurrence	50 % de la rémunération mensuelle brute de base moyenne durant 2 années	Départ de l'entreprise quelqu'en soit le motif à l'exclusion du départ en retraite	NA
Engagements de retraite à prestations définies	Article 39 : acquisition d'une rente de 0,5 % de la dernière rémunération brute annuelle par année d'ancienneté, plafonnée à 2,5 %. Dispositif fermé le 31/12/2008*	NA	Être présent dans l'entreprise au moment du départ à la retraite
Engagements de retraite à cotisations définies	Article 83 : financé par l'entreprise à hauteur de 3 % de la rémunération brute annuelle	NA	NA



## Directeur Général Délégué

Engagements pris par la société ou par une société contrôlée ou contrôlante	Caractéristiques principales des engagements	Critères conditionnant l'attribution si les droits ou engagements sont conditionnels	Conditions de résiliation des engagements
<b>Indemnité de non concurrence</b>	50 % de la rémunération mensuelle brute de base moyenne en cas de licenciement et 15 % en cas de démission durant 2 années	Licenciement ou démission. Le versement de l'indemnité est exclu en cas de départ à la retraite	NA
<b>Engagements de retraite à cotisations définies</b>	Article 83 : financé par l'entreprise à hauteur de 3 % de la rémunération brute annuelle	NA	NA

\* Description du régime de retraite à prestations définies :

S'agissant de l'information sur les engagements de retraite ou autres avantages viagers pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux

(en application de l'article D. 225-104 créé par le décret n°2016-182 du 23 février 2016) :

(a) intitulé de l'engagement considéré : régime de retraite à prestation définie ;

(b) référence aux dispositions légales : article 39 du code général des impôts et article 137-11 du code de la Sécurité Sociale ;

(c) conditions d'éligibilité :

être un dirigeant, au sens des accords RTT mis en place dans le Groupe, avoir un contrat de travail et exercer son activité en France ou, être un dirigeant ayant un contrat de travail de droit français, exercer son activité à l'étranger et avoir le statut de détaché ou d'expatrié au sens du Groupe ;

avoir perçu une rémunération annuelle supérieure à 5,5 plafonds annuels de la Sécurité Sociale pendant 2 années consécutives.

Le régime a été fermé à tout nouveau salarié du Groupe à la date du 31 décembre 2006 et a pris fin au 31 décembre 2008.

(d) modalités de détermination de la rémunération :

Le salaire de référence est défini comme la moyenne des rémunérations des 36 derniers mois d'activité (base et primes d'objectif) revalorisée selon l'évolution de l'indice Insee.

(e) rythme d'acquisition des droits :

Conditions à remplir simultanément pour l'obtention des droits à retraite :

avoir atteint l'âge de 60 ans ;

terminer effectivement son activité salariée dans une des sociétés du Groupe au moment du départ à la retraite ou de la mise à la retraite ;

avoir liquidé l'ensemble de ses pensions de retraite au titre des régimes de retraite de base Sécurité Sociale et complémentaires (ARRCO et AGIRC TB).

$RS$  (retraite supplémentaire) =  $0,5 \% \times N \times S$  avec :

$N$  = comme nombre d'années de présence dans le Groupe, calculé par différence entre :

d'une part, l'année du départ ;

et d'autre part, l'année d'entrée dans le Groupe ou l'année d'entrée dans le régime si celle-ci lui est postérieure.

Le nombre ainsi obtenu est arrondi au nombre entier supérieur.

Pour les bénéficiaires potentiels du présent régime, les droits acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 – issus uniquement le cas échéant de la part financée par l'employeur – au titre du régime à cotisations définies « article 83 » préalablement mis en place au sein du Groupe, viennent en déduction du montant de la retraite supplémentaire ( $RS$ ) précédemment calculé.

(f) l'existence éventuelle d'un plafond : le nombre d'années ( $N$ ) ne pourra excéder 5 ans :

Ainsi, le montant de la retraite supplémentaire ( $RS$ ) est égal au maximum à 2,5 % du Salaire de référence ( $S$ ) pour tous les bénéficiaires potentiels du régime ;

Les bénéficiaires potentiels n'ayant pas atteint ce plafond au 31 décembre 2006 continuent d'acquérir de l'ancienneté ( $N$ ) dans la limite de 5 années, jusqu'à l'obtention éventuelle du plafond de 2,5 %.

(g) les modalités de financement des droits : l'engagement global est externalisé au sein d'un contrat d'assurance.

(h) charges sociales et fiscales associées à la charge de la Société : 24 % sur les contributions.



## 2.2 Politique de rémunération des Membres du Conseil d'Administration

### 2.2.1 Rémunération

L'Assemblée Générale du 26 avril 2018 a fixé la rémunération des membres du conseil à la somme annuelle de 600 000 euros valable pour l'exercice 2018 et les exercices suivants jusqu'à décision contraire. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 23 avril 2020 de porter l'enveloppe annuelle à 900 000 euros pour l'exercice 2020 et les exercices suivants, jusqu'à décision contraire.

Les critères de répartition de la somme fixe annuelle allouée par l'Assemblée Générale aux membres du conseil sont les suivants :

- une somme fixe liée à l'assiduité, pour chaque réunion du Conseil d'Administration à laquelle participe l'Administrateur ;
- une somme fixe liée à l'appartenance à un ou plusieurs Comités du Conseil d'Administration, pour chaque réunion du Comité dont est membre l'Administrateur ;
- une somme fixe arrêtée sur la base d'une demi-journée de travail, lorsque l'Administrateur effectue des travaux ou prestations entre les réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixe les quantum de ces sommes et peut par ailleurs attribuer une rémunération particulière liée à une mission exceptionnelle dans les conditions prévues par la réglementation.

### 2.2.2 Informations sur les mandats et/ou contrats de travail et/ou de prestations de services des Membres du Conseil d'Administration passés avec la Société

Néant.

### 2.2.3 Engagements et droits conditionnels :

Monsieur Armand BONGRAIN bénéficie des engagements suivants :

Engagements pris par la société ou par une société contrôlée ou contrôlante	Caractéristiques principales	Critères conditionnant l'attribution si les droits ou engagements sont conditionnels	Conditions de résiliation
<b>Engagements de retraite à prestations définies</b>	Article 39 : acquisition d'une rente de 0,5 % de la dernière rémunération brute annuelle par année d'ancienneté, plafonnée à 2,5 %. Dispositif fermé le 31/12/2008*	NA	Être présent dans l'entreprise au moment du départ à la retraite
<b>Engagements de retraite à cotisations définies</b>	Article 83 : financé par l'entreprise à hauteur de 3 % de la rémunération brute annuelle	NA	NA

### 3 Consultation sur les éléments de rémunération au titre des dispositions relatives au say on pay soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

#### Direction Générale

##### **Monsieur Alex BONGRAIN**

	Montants attribués à raison de l'exercice 2019	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants versés en 2018
Rémunération fixe	706 005 €	626 005 €	626 000 €
Rémunération variable annuelle	361 831 <sup>(1)</sup> €	323 000 €	279 000 €
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	Il n'a pas été versé de rémunération variable pluriannuelle	Il n'a pas été versé de rémunération variable pluriannuelle	Il n'a pas été versé de rémunération variable pluriannuelle
Options d'actions, actions de performance ou autres attributions de titres	Aucun titre n'a été attribué	Aucun titre n'a été attribué	Aucun titre n'a été attribué
Rémunération au titre du mandat d'administrateur	Le Président du Conseil d'Administration ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur	Le Président du Conseil d'Administration ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur	Le Président du Conseil d'Administration ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur
Avantages en nature	19 571 €	19 571 €	19 240 €
Régime de retraite supplémentaire	9 928 €	9 928 €	7 614 €
Prévoyance	5 748 €	5 748 €	4 276 €

(1) Le Conseil d'administration a approuvé le déplaçonnement de la rémunération variable cible et en a fixé la limite

##### **Monsieur Jean-Paul TORRIS <sup>(1)</sup>**

	Montants attribués à raison de l'exercice 2019	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants versés en 2018
Rémunération fixe	739 570 €	659 570 €	650 463 €
Rémunération variable annuelle	481 231 <sup>(2)</sup> €	350 000 €	325 000 €
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	Il n'a pas été versé de rémunération variable pluriannuelle	Il n'a pas été versé de rémunération variable pluriannuelle	Il n'a pas été versé de rémunération variable pluriannuelle
Options d'actions, actions de performance ou autres attributions de titres	Aucun titre n'a été attribué	Aucun titre n'a été attribué	Aucun titre n'a été attribué
Avantages en nature	7 077 €	7 077 €	5 610 €
Régime de retraite supplémentaire	9 928 €	9 928 €	9 734 €
Prévoyance	5 748 €	5 748 €	5 467 €

(1) le montant estimatif de la rente annuelle à la date de clôture de l'exercice est de 20 007 €.

(2) le Conseil d'administration a approuvé le déplaçonnement de la rémunération variable cible et en a fixé la limite.

## Monsieur Robert BRZUSCZAK

	Montants attribués à raison de l'exercice 2019	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants versés en 2018
Rémunération fixe	595 125 €	515 125 €	508 570 €
Rémunération variable annuelle	234 230 <sup>(1)</sup> €	200 334 €	187 000 €
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	Il n'a pas été versé de rémunération variable pluriannuelle	Il n'a pas été versé de rémunération variable pluriannuelle	Il n'a pas été versé de rémunération variable pluriannuelle
Options d'actions, actions de performance ou autres attributions de titres	Aucun titre n'a été attribué	Aucun titre n'a été attribué	Aucun titre n'a été attribué
Avantages en nature	9 205 €	9 205 €	9 008 €
Régime de retraite supplémentaire	11 938 €	11 938 €	11 705 €
Prévoyance	5 748 €	5 748 €	5 467 €

(1) le Conseil d'administration a approuvé le dé plafonnement de la rémunération variable cible et en a fixé la limite

## Administrateurs

		Montants versés en 2019	Montants versés en 2018
Armand BONGRAIN <sup>(5)</sup>	Autres rémunérations Fixe/variable <sup>(1)</sup>	117 930 € / 142 078 €	432 768 € / 94 000 €
Pascal BRETON	Rémunération d'administrateur	40 800 €	51 000 €
Agnès BUREAU-MIRAT <sup>(2)</sup>	Rémunération d'administrateur	10 200 €	néant
Anne-Marie CAMBOURIEU	Rémunération d'administrateur	39 100 €	Non applicable
Clare CHATFIELD	Rémunération d'administrateur	44 200 €	45 900 €
Xavier CRUSE <sup>(3)</sup>	Rémunération d'administrateur	34 000 €	27 200 €
Dominique DAMON	Rémunération d'administrateur	40 800 €	54 400 €
Béatrice GIRAUD	Rémunération d'administrateur	57 800 €	59 500 €
Xavier GOVARE	Rémunération d'administrateur	34 000 €	28 900 €
Maliqua HAIMEUR	Rémunération d'administrateur	51 000 €	23 800 €
Martine LIAUTAUD	Rémunération d'administrateur	34 000 €	35 700 €
Christian MOUILLON	Rémunération d'administrateur	64 600 €	23 800 €
Ignacio OSBORNE	Rémunération d'administrateur	37 400 €	25 500 €
Jean-Yves PRIEST <sup>(4)</sup>	Rémunération d'administrateur	57 800 €	49 300 €
Jean-Michel STRASSER	Rémunération d'administrateur	37 400 €	39 100 €

(1) Monsieur Armand BONGRAIN, qui est par ailleurs lié à une filiale du Groupe par un contrat de travail perçoit à ce titre une rémunération.

(2) Administrateur jusqu'au 18 avril 2019.

(3) représentant permanent de la société Savencia Holding, Administrateur.

(4) administrateur depuis le 18 avril 2019.

(5) le montant estimatif de la rente annuelle à la date de clôture de l'exercice est de 13 645 €.

## RATIOS D'EQUITE (PERIMETRE SAVENCIA FROMAGE & DAIRY FRANCE)

	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général	Directeur Général délégué
<b>Exercice 2019</b>			
Rémunération moyenne des salariés hors mandataires sociaux <sup>(1)</sup>	39 288 €	39 288 €	39 288 €
Rémunération médiane des salariés hors mandataires sociaux <sup>(1)</sup>	32 334 €	32 334 €	32 334 €
Rémunération du dirigeant mandataire social <sup>(2)</sup>	993 911 €	1 033 120 €	740 317 €
Evolution de la rémunération du dirigeant mandataire social vs Exercice N- 1	6 %	4 %	3 %
Evolution de la performance de la Société vs Exercice N-1 <sup>(4)</sup>	8 %	8 %	8 %
Ratio rémunération du dirigeant mandataire social / rémunération moyenne des salariés <sup>(3)</sup>	25,3	26,3	18,8
Ratio rémunération du dirigeant mandataire social / rémunération médiane des salariés <sup>(3)</sup>	30,7	32,0	22,9
<b>Exercice 2018</b>			
Rémunération moyenne des salariés hors mandataires sociaux <sup>(1)</sup>	38 877 €	38 877 €	38 877 €
Rémunération médiane des salariés hors mandataires sociaux <sup>(1)</sup>	32 008 €	32 008 €	32 008 €
Rémunération du dirigeant mandataire social <sup>(2)</sup>	936 130 €	996 274 €	721 750 €
Evolution de la rémunération du dirigeant mandataire social vs Exercice N- 1	- 14 %	2 %	-12 %
Evolution de la performance de la Société vs Exercice N-1 <sup>(4)</sup>	3 %	3 %	3 %
Ratio rémunération du dirigeant mandataire social / rémunération moyenne des salariés <sup>(3)</sup>	24,1	25,6	18,6
Ratio rémunération du dirigeant mandataire social / rémunération médiane des salariés <sup>(3)</sup>	29,2	31,1	22,5
<b>Exercice 2017</b>			
Rémunération moyenne des salariés hors mandataires sociaux <sup>(1)</sup>	38 686 €	38 686 €	38 686 €
Rémunération médiane des salariés hors mandataires sociaux <sup>(1)</sup>	31 348 €	31 348 €	31 348 €
Rémunération du dirigeant mandataire social <sup>(2)</sup>	1 091 200 €	976 793 €	818 449 €
Evolution de la rémunération du dirigeant mandataire social vs Exercice N- 1	13 %	- 22 %	- 6 %
Evolution de la performance de la Société vs Exercice N-1 <sup>(4)</sup>	- 8 %	- 8 %	- 8 %
Ratio rémunération du dirigeant mandataire social / rémunération moyenne des salariés <sup>(3)</sup>	28,2	25,2	21,2
Ratio rémunération du dirigeant mandataire social / rémunération médiane des salariés <sup>(3)</sup>	34,8	31,2	26,1
<b>Exercice 2016</b>			
Rémunération moyenne des salariés hors mandataires sociaux <sup>(1)</sup>	37 802 €	37 802 €	37 802 €
Rémunération médiane des salariés hors mandataires sociaux <sup>(1)</sup>	30 825 €	30 825 €	30 825 €
Rémunération du dirigeant mandataire social <sup>(2)</sup>	965 528 €	1 250 459 €	866 579 €
Evolution de la rémunération du dirigeant mandataire social vs Exercice N- 1	26 %	88 %	54 %
Evolution de la performance de la Société vs Exercice N-1 <sup>(4)</sup>	23 %	23 %	23 %
Ratio rémunération du dirigeant mandataire social / rémunération moyenne des salariés <sup>(3)</sup>	25,5	33,1	22,9

	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général	Directeur Général délégué
Ratio rémunération du dirigeant mandataire social / rémunération médiane des salariés <sup>(3)</sup>	31,3	40,6	28,1
<b>Exercice 2015</b>			
Rémunération moyenne des salariés hors mandataires sociaux <sup>(1)</sup>	36 964 €	36 964 €	36 964 €
Rémunération médiane des salariés hors mandataires sociaux <sup>(1)</sup>	30 067 €	30 067 €	30 067 €
Rémunération du dirigeant mandataire social <sup>(2)</sup>	764 394 €	665 483 €	562 523 €
Evolution de la rémunération du dirigeant mandataire social vs Exercice N- 1	- 22 %	- 14 %	- 16 %
Evolution de la performance de la Société vs Exercice N-1 <sup>(4)</sup>	38 %	38 %	38 %
Ratio rémunération du dirigeant mandataire social / rémunération moyenne des salariés <sup>(3)</sup>	20,7	18,0	15,2
Ratio rémunération du dirigeant mandataire social / rémunération médiane des salariés <sup>(3)</sup>	25,4	22,1	18,7

(1) Conformément à l'article L.225-37-3 C.com, les rémunérations incluent la rémunération fixe, la rémunération variable, la rémunération exceptionnelle, les avantages en nature, la participation et l'intéressement, les cotisations employeur aux régimes frais de santé, prévoyance et régime de retraite supplémentaire (art 83) et les abondements de l'entreprise sur les régimes d'épargne salariale (PEG et PERCO). Les rémunérations ont été calculées sur une base équivalent temps plein (Pour les années 2018 et précédentes, seules la rémunération fixe et la rémunération variable ont été recalculées sur la base d'un équivalent temps plein). La notion de « salarié » inclut les salariés en CDI / CDD et les salariés en détachement « continuellement présents » sur l'exercice, soit des salariés présents sans interruption du 1er janvier au 31 décembre de l'exercice. Certains éléments variables (primes sur objectifs, participation, intéressement) étant calculés sur la base du temps de présence en année N-1, les salariés retenus doivent justifier d'une ancienneté minimum de 3 mois sur l'exercice N-1. Pour ces salariés, les éléments de variable sont recalculés sur la base d'une année complète de présence en année N-1. Les rémunérations présentées correspondent aux rémunérations versées sur l'exercice.

(2) Les rémunérations incluent la rémunération fixe, la rémunération variable, la rémunération exceptionnelle, les avantages en nature, la participation et l'intéressement, les cotisations employeur aux régimes frais de santé, prévoyance et régime de retraite supplémentaire (art 83) et les abondements de l'entreprise sur les régimes d'épargne salariale (PEG et PERCO). Les rémunérations présentées correspondent aux rémunérations versées sur l'exercice.

(3) Pour le président du conseil d'administration, le directeur général, et chaque directeur général délégué, les ratios sont calculés entre le niveau de la rémunération de chacun de ces dirigeants et d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux, d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux.

(4) La performance de l'entreprise correspond au Résultat opérationnel courant Fromage & Dairy.

## 4 Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

- La structure du capital social au 5 février 2020, date du dernier relevé Titre au Porteur Identifié :
  - titres au nominatif = 9 955 837 représentant 19 551 746 droits de vote nets (excluant les actions privées de droit de vote),
  - titres au porteur 4 077 093 représentant 4 077 093 droits de vote nets (excluant les actions privées de droit de vote).
- Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions :
  - les actionnaires doivent déclarer à la Société les franchissements de seuil, à la hausse ou à la baisse, de 1 % du capital social ainsi que tous les multiples de ce pourcentage jusqu'au seuil de 34 %, dans les 15 jours de l'inscription en compte des titres, à peine d'être privés du droit de vote dans les conditions prévues à l'article L. 233-14 du code de commerce.
- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 (relatifs en particulier aux déclarations de franchissements de seuils) :
  - participation détenue par SAVENCIA HOLDING directement ou indirectement, au 5 février 2020 = 66,64 % du capital (soit 78,90 % en droits de votes bruts (tenant compte des actions privées de droit de vote) et 79,72 % en droits de votes nets (excluant les actions privées de droit de vote) ;
  - par ailleurs, la société Northern Trust détient 6,59 % du capital de SAVENCIA SA au 6 février 2020.
- La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci (résultant notamment des actions de préférence) :
  - un droit de vote double est attribué à toute action pour laquelle il est justifié d'une inscription en compte nominatif depuis 6 ans au moins au nom du même actionnaire.
- Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier (cas par exemple des FCPE) :
  - aucun.
- Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions ou à l'exercice des droits de vote (pacte d'actionnaires) :
  - en cas de vente d'actions issues de l'exercice de stock-options, existence d'un droit de préemption au bénéfice de SAVENCIA SA pour le rachat de ses propres actions.
- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des Statuts de la Société :
  - les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour des mandats d'une durée de 1 an, renouvelables. La composition du Conseil d'Administration vise à refléter l'internationalisation du Groupe, et comprend 7 Administrateurs indépendants, en application des principes de bonne gouvernance d'entreprise ;
  - la modification des statuts s'effectue aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi en matière d'Assemblée Extraordinaire.
- Les pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions :
  - délégations conférées par l'Assemblée Générale Ordinaire et/ou Extraordinaire au Conseil d'Administration pour :
    - augmenter en une ou plusieurs fois le capital en nature, en numéraire ou par incorporation de réserves,
    - le rachat d'actions de la Société à concurrence de 10 % maximum du capital social,
    - l'augmentation du capital en faveur des salariés à concurrence de 3 % maximum dudit capital.

- Les accords conclus par la Société qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société :
  - une clause prévue à cet effet figure dans les principaux contrats de financement. Le montant des emprunts concernés porte sur environ 1 040 millions d'euros correspondants aux emprunts obligataires et emprunts auprès d'établissements financiers. Les ratios financiers figurant dans les contrats de financement sont respectés.
- Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique (en particulier, indemnités de départ et golden parachutes) :
  - aucun au-delà de ce qui est prévu dans les différentes conventions collectives.

\*\*\*



# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (extrait)

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

À l'Assemblée Générale

**Savencia SA**

42, rue Rieussec

78220 Viroflay

[...]

## INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de commerce à l'exception de l'information prévue à l'article L. 225-37-4 10° relative à la description et la mise en œuvre de la procédure prévue en application du second alinéa de l'article L. 225-39 étant précisé que cette procédure sera mise en place courant 2020 comme mentionné au § 1.1.3.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation . Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

[...]

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense,

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

**KPMG Audit**  
**Département de KPMG S.A.**

Résultat du vote de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 23 avril 2020 sur la résolution mentionnée au II de l'article L.225-37-2 (politique de rémunération) – 23<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale

21 680 796 voix POUR

364 621 voix CONTRE

0 ABSTENTION

La résolution a été adoptée à la majorité.